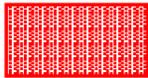
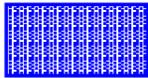


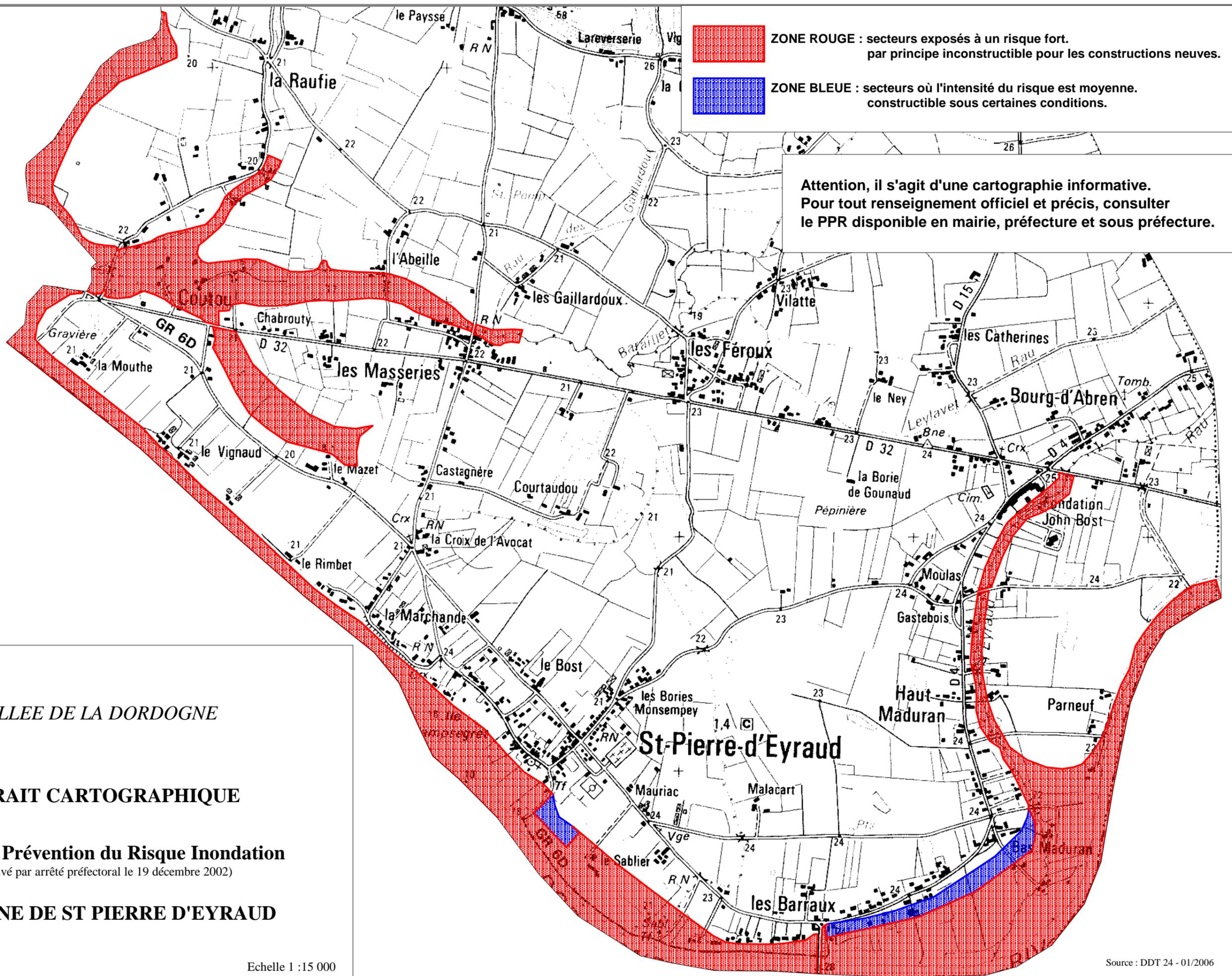


Les Services de l'Etat en Dordogne
Direction départementale des territoires

 ZONE ROUGE : secteurs exposés à un risque fort.
par principe inconstructible pour les constructions neuves.

 ZONE BLEUE : secteurs où l'intensité du risque est moyenne.
constructible sous certaines conditions.

Attention, il s'agit d'une cartographie informative.
Pour tout renseignement officiel et précis, consulter
le PPR disponible en mairie, préfecture et sous préfecture.



VALLEE DE LA DORDOGNE

EXTRAIT CARTOGRAPHIQUE

du Plan de Prévention du Risque Inondation
(Approuvé par arrêté préfectoral le 19 décembre 2002)

COMMUNE DE ST PIERRE D'EYRAUD

Echelle 1 :15 000

Source : DDT 24 - 01/2006